

58 % des Français recourent à des services de mobilité partagée

Pour des raisons financières et environnementales, la mobilité partagée convainc un nombre croissant d'utilisateurs. Plus de la moitié des Français disent avoir recours à des services comme le covoiturage ou la location de vélos et de trottinettes en libre-service, selon une étude réalisée par Capterra.

Temps de lecture : minute

4 janvier 2023

La voiture individuelle occupe toujours une large place au sein de nos sociétés. Mais cela n'empêche pas les Français de se laisser séduire par les services de mobilité partagée, en plein essor. Ils seraient près de 58 % à les utiliser, selon une enquête en ligne réalisée en octobre 2022 par Capterra, auprès de 1.003 consommateurs français de plus de 18 ans.

"La mobilité partagée est une des réponses aux difficultés liées aux transports en zone urbaine", souligne Driss Ibenmansour, cofondateur et CEO de Motto, une société proposant des vélos électriques par abonnement. "Elle permet de ne pas avoir à acheter son propre véhicule, de ne pas risquer de se le faire voler, ni d'avoir à s'occuper de la maintenance", ajoute le dirigeant d'entreprise, passé par Uber, Ofo et Bird.

Le covoiturage plébiscité

Parmi les services les plus appréciés, le covoiturage arrive en tête : 52 % des personnes interrogées disent y avoir recours. Viennent ensuite la location de vélos en libre-service (20 %), les trottinettes électriques (9 %), l'auto-partage (4 %), qui regroupe les automobiles en libre-service et la location de véhicules entre particuliers, et les scooters en libre-service (2 %).

Le covoiturage, plébiscité, va d'ailleurs bénéficier d'un plan de 150 millions d'euros du gouvernement, qui veut tripler son usage d'ici 2027. L'objectif est de passer de 900.000 trajets par jour en covoiturage à 3 millions. L'une des mesures phares de ce plan, annoncée mi-décembre, est une prime allant jusqu'à 100 euros pour les conducteurs pratiquant du covoiturage de façon régulière, via des plateformes comme Karos, Blablacar ou Ecov.

Les offres de mobilité partagée sont aujourd'hui nombreuses et facilitent les déplacements multimodaux, notamment dans les grandes villes comme Paris et Bordeaux. Près de 80 millions de trajets ont déjà été effectués via ce type de services en 2020, générant 150 millions de revenus, selon une étude publiée par le spécialiste du secteur Fluctuo.

Une alternative potentiellement moins polluante

Les offres émanant du privé se sont démultipliées au point de conduire les municipalités à réguler le nombre d'acteurs. À Paris, Anne Hidalgo devrait aller jusqu'à interdire les trottinettes électriques partagées, au nombre de 15.000 dans la capitale, selon L'Informé. La licence des trois opérateurs autorisés (Lime, Dott et Tier) ne serait pas renouvelée à l'expiration du contrat, en février 2023. Les accidents à répétition, un stationnement de plus en plus difficile et un bilan écologique insuffisant figurent parmi les principales raisons invoquées.

Les offres de mobilité partagée peuvent néanmoins aider à décongestionner les villes, ainsi que les transports publics aux heures de pointe. D'ailleurs, 42 % des utilisateurs préfèrent le principe de la mobilité partagée aux transports publics, selon l'enquête de Capterra. Beaucoup d'entre eux (49 %) y voient aussi un moyen de réaliser des économies par rapport au fait d'avoir son propre véhicule. Et 33 % estiment la mobilité partagée plus durable. Il faut dire que les déplacements en voitures particulières représentent 16 % des émissions de gaz à effet de serre en France.

Si 81 % des sondés considèrent la mobilité partagée comme une alternative viable pour réduire à l'avenir les problèmes de pollution, seuls 23 % disent avoir fait le choix de privilégier ce type de mobilité à l'achat d'un véhicule personnel. Il reste donc encore des freins à son adoption, comme la qualité inégale des services, pointée par 41 % des consommateurs.



À lire aussi

Grand plan covoiturage : Klaxit accélère son activité

Article écrit par Thomas Chenel